

Compte-rendu de la réunion, le 5 mai 2008, du Conseil académique pour la scolarisation des élèves et des étudiants handicapés

Après avoir soumis à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2007, le président de séance en rappelle l'ordre du jour, plus particulièrement consacré à un état des lieux des actions mises en œuvre, et aux perspectives pour la rentrée 2008.

I – La situation dans l'enseignement scolaire

- La volonté de poursuivre l'effort entrepris depuis trois ans pour améliorer l'**accueil** des élèves en situation de handicap s'est traduite à la rentrée 2007 par l'ouverture de 8 UPI (dont une dans le privé sous contrat), d'un dispositif équivalent à une UPI « Dys » sur 4 collèges et d'un dispositif post UPI en lycée professionnel ; soit pour l'académie 43 UPI et 3 post UPI, pour 35 et 2 à la rentrée 2006. Pour la prochaine rentrée, est prévue l'ouverture de 8 UPI, (6 dans les Bouches du Rhône, 1 dans les Alpes de Haute Provence, 1 dans le Vaucluse) et de 2 dispositifs post UPI en lycée professionnel (1 à Digne, 1 à Arles).

- Le développement de l'**aide individualisée** aux élèves handicapés est également un des objectifs de la politique académique pour la promotion de l'égalité des chances : ainsi ce sont, en avril 2008, 1365 personnes (1282 AVS – I et 83 AVS – CO) qui accompagnent 2815 élèves (pour 353 à la rentrée 2005).

- La présentation des **Plans académiques de formation** met en évidence la priorité accordée à l'ASH :

- dispositifs de formation préparatoires à la certification dans le domaine de l'ASH :

CAPA-SH : 2005/06 : 88 personnes – 2006/07 : 61 – 2007/08 : 79

2CASH : 2005/06 : 21 personnes – 2006/07 : 25 – 2007/08 : 25

- dispositifs de formation continue des personnels, volet inter degrés :

2006/07 : 24 modules pour 3348 journées stagiaires – 2007/08 : 36 modules pour 5223 journées stagiaires – les prévisions 2008/09 : 40 modules pour 7118 journées stagiaires.

-modules de formation d'initiative nationale :

2005/06 : 23 – 2006/07 : 25 – 2007/08 : 48

Le plan 2008/09 s'inscrit dans une perspective de 3 années ; il prend en compte 3 thématiques : renforcement du pilotage ; amélioration de la continuité du parcours des élèves en développant les liaisons inter degrés, inter dispositifs et avec les associations ; développement de la professionnalisation et de la certification des enseignants.

Les indicateurs de performance retenus sont centrés sur les apprentissages : part du volume de formation destinée à la spécialisation des personnels se consacrant à la grande difficulté scolaire – part des élèves handicapés maîtrisant le socle en fin de CM2 - part des élèves handicapés le maîtrisant en fin de 3^{ème}.

- **La session 2008 des baccalauréats pour les candidats handicapés ou atteints d'une maladie grave** : pour les baccalauréats général, technologique et professionnel, la division des

examens et concours a établi l'état, à la fin avril, par département et par type de handicap, des élèves pour lesquels les CDAPH ont donné un avis favorable : 790 (pour 670 en 2007) ainsi que la liste des principales mesures accordées. Une note, accompagnant le tableau remis en séance, présente les modifications pour 2008.

Les interventions :

- Concernant les AVS :
 - il est mentionné une réflexion menée au niveau national sur leur statut ; par ailleurs et en réponse à une demande, il est précisé que les éléments du plan de formation de 60 heures de ces personnels, cadré par un cahier des charges, seront communiqués.
 - Au sujet des examens :
 - des tableaux identiques à celui des baccalauréats sur types de handicap et mesures sont souhaités pour l'année prochaine, pour les CAP et les BEP ainsi que pour le brevet, par département.
 - pour les 17 avis défavorables émis par les CDAPH, il est indiqué que les médecins de l'E.N. et les MDPH procèdent à une harmonisation des critères.
 - une épreuve facultative de langue des signes française étant ajouté à la liste précédente, il est souligné qu'elle n'est, pour l'instant, pas enseignée.
 - Un état académique des personnels formés ainsi qu'une information sur la formation des personnels d'encadrement seront communiqués.
 - La question posée sur la possibilité d'établir un état comparatif de l'évolution des effectifs des élèves en SEGPA / effectifs en collège sera étudiée.

II – La situation dans les universités

• La préparation de la rentrée 2008 :

Le courrier du recteur à l'ensemble des chefs d'établissement demandant de compléter un tableau à même de faire connaître les élèves concernés, la nature de leur handicap, leurs projets d'études et leurs besoins spécifiques est communiqué aux membres du Conseil. Un suivi de ces candidats sera assuré par le service académique d'information et d'orientation qui informera les établissements de l'enseignement supérieur.

- L'Université Paul Cézanne, qui a recensé cette année 105 étudiants en situation de handicap, prévoit de mettre en place un dispositif d'accompagnement adapté pour une prise en charge individualisée de l'étudiant. Elle dispose de 3 assistants pédagogiques à temps plein, de vacataires, et d'une subvention de 100 000 €.

- A l'Université de la Méditerranée est développée l'évaluation médico-sociale des situations de handicap.

La contribution de l'Université sur ce sujet, annoncée lors du Conseil, est jointe à ce compte-rendu.

- L'Université de Provence scolarise 132 étudiants signalés en situation de handicap, dont 95 sont suivis individuellement. Globalement, les examens du 1^{er} semestre ont connu une bonne réussite.

Un projet vise à intégrer le handicap, dans le Plan réussite licence, avec des enseignants référents ou relais et le développement des TICE.
